

*Direction générale des routes***Arrêté du 20 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 6 août 2004 portant nomination des membres de la commission permanente d'enquête commune aux deux ponts de Tancarville et de Normandie**NOR : *EQUR0510249A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 18 janvier 1989 portant création d'une commission permanente d'enquête commune aux deux ponts de Tancarville et de Normandie ;
Vu l'arrêté du 7 juin 2001 modifiant l'arrêté du 18 janvier 1989 portant création d'une commission permanente d'enquête commune aux deux ponts de Tancarville et de Normandie ;
Vu l'arrêté du 6 août 2004 portant nomination des membres de la commission permanente d'enquête commune aux deux ponts de Tancarville et de Normandie ;
Vu la proposition du préfet du département de la Seine-Maritime, en date du 26 mai 2005,
Arrête :

Article 1^{er}

M. Viannay de Chalus est désigné membre de la commission permanente d'enquête, pour la fin du mandat restant à courir, au titre des représentants de la chambre de commerce et d'industrie du Havre, en remplacement de M. Philippe Rosay.

Article 2

Sont désignés en qualité de suppléants des membres de ladite commission les personnes dont les noms suivent :

M. Serge Bertrand (suppléant de M. Viannay de Chalus) ;
M. Marc Leconte (suppléant de M. Daniel Verger) ;
M. Jean-Yves Appard (suppléant de M. Antoine Lafarge) ;
M. François Haas (suppléant de M. Pierre Michel).
Leur mandat arrivera à expiration le 31 juillet 2007.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Le ministre des transports,
de l'équipement, du tourisme et de la
mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des routes,
P. Parise*